

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement sur le  
projet de port méthanier Rabaska**



Conseil central  
de  
*Québec Chaudière-Appalaches*

**Par :**

**Conseil central de Québec Chaudière-  
Appalaches (CSN)**

**Janvier 2007**

## **Introduction**

Nous désirons remercier la commission et ses membres de nous donner l'opportunité de présenter l'état de notre réflexion sur le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et de ses infrastructures.

Le Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches, affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), regroupe quelque 280 syndicats CSN des régions administratives de Québec et de Chaudière-Appalaches qui comptent environ 36 000 membres oeuvrant dans toutes les sphères de l'activité économique régionale. Il a notamment pour mandat la défense et l'amélioration des conditions de vie et de travail des membres des syndicats affiliés et d'assurer dans ce sens une représentation auprès des corps publics, parapublics, péripublics et communautaires en matière de développement social et économique sur le plan local et régional dans lequel il s'implique activement.

Le conseil central suit de très près et depuis plusieurs années l'évolution de la situation relative à l'environnement et adhère pleinement à la définition du développement durable retenue par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement qui est la suivante : « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il exige des ententes entre le milieu social, le développement économique et la qualité de vie.* »

Le conseil central s'est intéressé au projet du terminal méthanier Rabaska depuis ses premières annonces publiques et a même invité le promoteur et le porte-parole du GIRAM, un groupe environnementaliste en opposition au projet, pour faire une présentation détaillée de leurs positions respectives lors d'une réunion de son assemblée générale tenue le 12 octobre 2005 où étaient présents plus d'une centaine de délégués provenant des syndicats affiliés.

Cette activité s'inscrivait dans une large démarche d'information, de consultations et de réflexion menant au dépôt du présent mémoire qui abordera certains aspects du projet Rabaska que nous croyons les plus sensibles pour les membres que nous représentons. Il s'agit du contexte énergétique, du développement économique et la création d'emplois, de l'acceptation sociale du projet.

## **Le contexte énergétique**

Nous avons choisi de traiter du contexte énergétique en premier lieu car, à notre avis, il transcende les autres aspects du projet et nous guide dans notre interprétation de la notion de développement durable qui dépasse la seule logique de marché ou de l'offre et de la demande.

Au moment où nous vivons des changements climatiques notables et à l'heure où une majorité de pays industrialisés combattent les augmentations d'émissions de gaz à effet de serre (GES), principalement causées par la combustion des énergies fossiles non renouvelables, il nous importe de bien évaluer la nécessité d'un deuxième terminal méthanier au Québec, le premier étant le projet Énergie Cacouna qui devrait se réaliser sous peu, et de ses effets réels sur les objectifs du protocole de Kyoto ratifié par le Canada et auquel souscrivent entièrement l'État québécois et une grande majorité de sa population. Rappelons que les objectifs du protocole visent une réduction des émissions des GES de 6 % d'ici 2012 par rapport à leur niveau en 1990.

Même si l'utilisation du gaz naturel cause moins d'émissions de GES que le pétrole ou le charbon, le projet Rabaska alourdira quand même notre bilan d'un minimum de 146 000 tonnes annuellement, à moins de concurrencer sérieusement le pétrole qui est la deuxième source d'énergie en importance après l'hydroélectricité au Québec. Mais nous en doutons car, d'une part, l'avantage concurrentiel au niveau des prix du gaz naturel par rapport à ceux du pétrole n'est pas assuré en raison d'une demande mondiale en pleine croissance et d'une compétition féroce entre les distributeurs qui paient parfois des prix excessifs pour s'assurer une priorité d'exportation.

D'autre part, la crise annoncée au niveau de l'offre versus les besoins en hydroélectricité, première source d'énergie québécoise qui ne produit pas d'émissions de GES, ne s'est pas avérée et on connaît même des surplus de production qui sont exportés. À cela, il faudra ajouter d'ici quelques années au moins deux milles mégawatts d'énergie éolienne ainsi que 900 mégawatts supplémentaires d'hydroélectricité avec le projet de dérivation de la rivière Ruppert. Cela aura un attrait certain sur l'offre qui, tout en étant plus propre que les énergies fossiles non renouvelables, sera sûrement très compétitive au niveau des prix et aura un attrait auprès des utilisateurs du pétrole, les incitant à se tourner vers l'hydroélectricité plutôt que vers le gaz naturel.

De plus, nous avons la conviction que l'augmentation des besoins énergétiques de la région et du Québec ne nécessite pas l'implantation d'un deuxième

terminal méthanier en plus du transporteur déjà existant à moyen et à long terme.

Ces terminaux visent un marché beaucoup plus grand soit celui de l'Ontario et celui des États-Unis selon Robert Tessier, le président directeur général de Gaz Métro, un des trois partenaires de Rabaska qui déclarait l'automne dernier que le projet Rabaska demeure « une nécessité vitale pour l'Amérique du Nord. »

Par ailleurs, Rabaska devra rapidement développer un marché pour écouler son importante production et rentabiliser les investissements. Cela ne peut se faire au Québec, du moins à court terme, et aura pour conséquence de faire assumer régionalement une augmentation des GES et leurs effets néfastes au bénéfice d'autres régions hors Québec.

### **Le développement économique et la création d'emplois**

Avec un investissement de plus de 700 millions de dollars créant, selon Rabaska, plus de 3 460 emplois directs et indirects pendant les trois années que durera la construction, le projet est attrayant à prime abord. En ajoutant les taxes municipales et scolaires à payer, sans compter les taxes et impôts versables aux gouvernements du Québec et du Canada, il y a de quoi séduire.

Mais, quand on regarde la situation après la phase de construction, on remarque que le projet ne crée qu'environ 70 emplois permanents directs et a peu d'effet structurant sur l'économie locale et régionale à court et moyen terme à part des emplois indirects chez des fournisseurs. Nous constatons également qu'une fois en opération, ce projet aura peu de retombées économiques au Québec dans des secteurs connexes comme la réparation et la construction navale, notamment au Chantier maritime Davie, ou même servir de levier de développement local pour l'implantation d'entreprises ou de centres de recherche dédiés à l'industrie du gaz naturel.

De surcroît, l'implantation d'un port méthanier à Lévis mérite une attention particulière en relation avec l'ensemble du trafic maritime dans une zone très achalandée. Les mesures de sécurité entourant les opérations pourraient avoir un impact négatif sur l'ensemble de l'activité maritime et économique en raison d'une localisation qu'on peut qualifier de stratégique et sensible.

Nous croyons d'autre part, qu'en raison de notre mission, l'aspect création d'emplois aurait dû fortement influencer notre position car nous ne sommes

pas des environmentalistes ni des écologistes. Un examen sérieux du projet sous le prisme de la définition de développement durable nous a amenés à avoir une position plus critique. Les enjeux sont très importants pour nous.

### **Acceptation sociale**

Le moins que l'on puisse dire est que le projet Rabaska suscite beaucoup de débats parmi la population. Ils sont nourris par de nombreux groupes et individus en faveur et opposants qui, à notre avis, enrichissent la réflexion collective. Les médias locaux, régionaux et même nationaux y contribuent largement en publiant des analyses et en rapportant les différents points de vue. Cela est sain pour la démocratie au même titre que les présentes audiences publiques qui permettent d'approfondir nos connaissances.

Cet exercice fondamental et ses conclusions doivent impérativement déboucher sur une prise de décision transparente et éclairée et, à ce titre, la commission a un rôle primordial à exercer.

Par contre, nous déplorons fortement qu'un des aspects majeurs ayant des impacts indéniables sur l'acceptation sociale et la réalisation du projet ne soit pas traité à fond dans les présentes audiences publiques. Il s'agit du rapport d'un comité d'experts de Transport Canada et du milieu maritime appelé Termpol qui a à produire une analyse complète des risques pour la navigation sur le fleuve Saint-Laurent dans une zone sensible (étroitesse de la voie maritime, achalandage important, proximité des populations), notamment en ce qui a trait aux délicates opérations d'accostage et d'amarrage et au niveau de la dangerosité et des probabilités d'un accident tel un échouement et/ou d'un déversement de gaz naturel liquéfié.

Ce rapport essentiel ne sera pas déposé et soumis aux consultations publiques dans le présent exercice. Il ne pourra donc pas être questionné ou même confronté à des contre-expertises. Cela va à l'encontre d'une approche proactive et transparente qui permettrait de dissiper des doutes et d'offrir à la population d'avoir toute l'information nécessaire et utile à une bonne compréhension des tenants et aboutissants d'un tel projet pour ultérieurement être en mesure d'assumer ses responsabilités citoyennes et démocratiques.

Toujours au chapitre de l'acceptation sociale, nous nous questionnons sur certains impacts que pourraient avoir les installations de Rabaska sur

l'attraction de sites exceptionnels comme le littoral de la zone identifiée ou comme l'île d'Orléans, joyau du patrimoine mondial.

## **Conclusion**

Pour conclure, nous voulons signifier à la commission que le contenu de notre mémoire ne se veut pas un avis d'un groupe d'experts mais plutôt l'état d'une réflexion collective dans lequel sont exposés nos inquiétudes et nos questionnements à partir des principes contenus dans la définition du développement durable.

Nous réaffirmons la nécessité et la grande utilité du Bureau d'audiences publiques en environnement qui, par la tenue de ses consultations publiques, contribue à une meilleure expression de la société civile.

Merci au nom du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CSN).